

RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00488
Numéro SIREN : 820 712 172
Nom ou dénomination : FINANCIERE 3MA GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2023 sous le numéro de dépôt 1472

FINANCIERE 3MA GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 11.234.833 €
Siège social : 9 rue Manfred Behr
68250 ROUFFACH
820 712 172 RCS COLMAR

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 OCTOBRE 2022**

.....
[...]

8^{ème} RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, connaissance prise :

- des dispositions des articles L.227-9-1 et R.227-1 du Code de commerce,
- du fait que la société individuellement n'a pas dépassé pendant les deux exercices précédents, deux des trois seuils fixés à l'article L.227-9-1 et D.227-1 du Code de commerce
- du fait que la société, en sa qualité de société contrôlante, est elle-même contrôlée par une société ayant désigné un Commissaire aux comptes
- du fait que la société, en sa qualité de société contrôlée, n'a pas dépassé pendant les deux exercices précédents, deux des trois seuils fixés à l'article L.823-2-2 et D.823-1-1 du Code de commerce et n'est pas considérée comme significative

constate que le renouvellement des mandats de Commissaire aux comptes titulaire et suppléant venus à l'échéance n'est pas obligatoire.

En conséquence, l'assemblée générale ordinaire décide de ne pas renouveler les mandats venus à échéance de la société FIBA, Commissaire aux comptes titulaire, et de la société GROUPE FIBA, Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

9^{ème} RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à la majorité.
.....

Pour extrait certifié conforme
Le Président
La société AILE FINANCE SPRL
représentée par Monsieur Laurent SCHMERBER

